

# Toponymie et anthroponymie en Algérie : état des lieux

*Farid BENRAMDANE\**

On est en mesure, de faire le point, aujourd'hui, sur un domaine de recherche, à l'intersection de plusieurs disciplines, et au centre, également d'enjeux identitaires, historiques, politiques assez significatifs des repositionnements géopolitiques et géolinguistiques de l'Algérie, et cela, à travers trois périodes bien distinctes : l'antiquité, le moyen-âge, la période moderne et contemporaine. En somme, il s'agit de savoir comment la société algérienne cristallise son rapport à la langue à travers les noms propres de lieux (ou toponymes) et de personnes (anthroponymes). Comment sont structurées historiquement et gérées administrativement la toponymie et l'anthroponymie algériennes ? Nous tenterons, en même temps, de faire un état des lieux succinct mais actuel des pratiques onomastiques (ou noms propres) algériennes dans le champ de la communication sociale et des démarches institutionnelles initiées pour sa normalisation.

La toponymie est aussi la grande masse des noms de lieux avec toutes les catégories qu'elle suppose : les oronymes (noms de montagnes), les hydronymes (noms de cours d'eau), les hagionymes (les noms de culte : sidi, lala, mkam...), les ethniques ou ethnonymes (noms de tribus ou fractions de tribus), les odonymes (noms de rues), etc. Il faut gérer cette masse, non seulement comme objet d'étude pour les historiens et les géographes par exemple, mais pour les fonctions économiques, sociales, culturelles qu'elle remplit : aviation, cadastre, communication, secours, tourisme, marine, armée, etc. Sa législation fait l'objet dans les pays du monde d'une large concertation entre les institutions pour sa préservation, son recensement périodique, sa normalisation, son enrichissement...

Aux Etats Unis d'Amérique, la Commission Nationale de Toponymie compte 300 travailleurs permanents, celle du Canada 150. L'Etat d'Israël a fondé une année après l'occupation (1948) sa commission de toponymie, avec bien sûr une vaste entreprise de judaïsation de la nomenclature existante.

Le premier rôle de la toponymie et de l'anthroponymie est de permettre l'identification, le repérage rapide et en toute sécurité d'un lieu

---

\* Enseignant, Université de Mostaganem, chercheur associé au CRASC.

ou d'une personne donnée. Des règles bien établies consacrent l'attribution des noms de lieux et de personnes.

### **Nomination et dénomination : plurilinguisme et sciences annexes**

Les équipes de recherche activant, sans discontinuer depuis maintenant une dizaine d'années, au CRASC, dans des projets d'établissements ou des projets PNR, avaient pour objectif permanent et stratégique, la constitution d'une base de données bibliographiques d'abord et la mise en place, lente, patiente, ardue et minutieuse, d'un fonds documentaire ayant trait aux questions de nomination et de dénomination en Algérie. Le fonds couvre la toponymie (noms de lieux) avec toutes ses catégories : hydronymie, ethnonymie, hagionymie ; l'anthroponymie, avec ses deux catégories les plus usitées : les patronymes (ou noms de famille) et les prénoms.

Au delà du travail de documentation, de défrichage d'un terrain assez particulier, celui de l'onomastique (noms propres), de manière générale, il s'agit de hiérarchiser un ordre logique de priorités, précédé lui-même, d'une synthèse bien ciblée, ayant trait aux domaines annexes dont il faut nécessairement tenir compte pour la compréhension des faits de dénomination : l'histoire, la géographie, la botanique, l'économie, l'histoire des religions, l'anthropologie, la sociologie, l'urbanisme, le droit, la psychologie, etc.

En effet, dans le contexte d'une onomastique plurilingue comme celle de l'Algérie, depuis la formation du libyque et du berbère et de leurs contacts avec le punique, le grec, le latin, l'arabe, l'espagnol, le turc, le français... et du point de vue de la linguistique historique et même préhistorique, certaines dénominations soulèvent des questions très complexes et dépassent largement le territoire d'une région, d'une ou de plusieurs religions, d'une couche historique ou d'une catégorie onomastique.

Les documents sur l'onomastique algérienne se caractérisent par leur rareté, leur dissémination à travers des revues et cela, dans des publications pouvant relever aussi bien de la démographie, de l'archéologie, de la topographie, de l'hagiographie, de la géologie, de la médecine, de la géographie, de l'urbanisme, que de l'écologie. Dans ce contexte, la toponymie et l'anthroponymie en Algérie, sont, pour ainsi dire, un terrain vierge. Les déchiffrements systématiques sont rares; en microtoponymie par exemple, ils sont presque inexistants : des synthèses ayant pour objet une commune, une région, une tribu, un mont, un oued, se comptent sur le bout des doigts d'une même main.

D'après Cheriguen, trois raisons peuvent expliquer la presque inexistence d'études systématiques en onomastique (et/ ou en toponymie) maghrébine :

- L'influence ethnologique dans les études lexicologiques françaises du Maghreb et dont l'onomastique a été perçue comme un appendice.

- Le statut des langues berbère et arabe algérien (ou maghrébin) exclues de l'institution algérienne, confinées dans des usages oraux. Inscrites dans une dualité conflictuelle avec l'arabe littéraire par les états, les langues populaires se sont vues exclues du domaine de la recherche, avec cependant, une meilleure prise en charge du berbère, produit d'une forte revendication pour sa reconnaissance officielle.

- La dernière cause est d'origine politico- idéologique: les études coloniales privilégiaient des interprétations sujettes à des visions historiques plus ou moins arbitraires, justifiant la thèse « latiniste » de l'Algérie: le substrat décelable serait-il toujours de nature à servir l'intérêt culturel, et partant, politique du colonisateur. (...) L'antiquité africaine a été étudiée dans le cadre de l'antiquité romaine et comme un aspect de celle-ci. Or, on sait aujourd'hui que l'Afrique « romaine » n'a été que très partiellement latin (e) isée »<sup>1</sup>.

### **Pour une historiographie de l'onomastique algérienne**

Tout le questionnement, cela transparait dès le Moyen-âge, porte sur l'apparemment linguistique des formations onomastiques locales. Nous pouvons nous référer pas seulement à Ibn Khaldoun, pour la période médiévale, mais à toute la tradition des chroniqueurs et des généalogistes arabes et berbères de cette période. La période coloniale française, avec des pré-supposés historiques et idéologiques institutionnels, de planification linguistique de francisation du paysage onomastique local, avait un objectif précis : celui de l'apparemment de la formation berbère à un peuplement initial européen de l'Afrique du nord (Pellegrin, 1956). Tout le dispositif législatif repose sur « une fusion des nations » (Gouverneur Sabatier, cité par Ageron, 1968), pour « un processus redénotatif » (Yermech, 2005). L'Après indépendance va marquer, dès les années 1963, aussi bien la volonté de recouvrement de cette identité onomastique par un effacement systématique de la toponymie coloniale que de l'appellation de l'innommable SNP (sans nom patronymique), procédé notatif relevant du « mépris colonial »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Cheriguen, F., *Toponymie des lieux habités*, Alger, Ed. Dar El Ijtihad, 1994, p.7.

<sup>2</sup> Lacheraf, M., *Des noms et des lieux, mémoire d'une Algérie oubliée*, Alger, Ed. Casbah, 1998, p.156.

50 années, c'est un laps de temps extrêmement court dans la lecture des faits de nomination et de dénomination, mais assez dense, par la confrontation des représentations linguistiques onomastiques, eu égard aux ré/actions de type épidermique (donc, épilinguistique) traversant tout le corps social et même institutionnel. Prenons ces actions à titre symptomatique, quand les pouvoirs publics ont tenté de « normaliser » le paysage linguistique algérien, cristallisé par le Décret du 10 mars 1980, et toutes les implications liées à la décision de justice dans l'affaire des Jumeaux Belkhira (refus d'inscription de prénoms amazigh – Etat civil)<sup>3</sup>.

Par conséquent, il ne s'agit ni plus, ni moins de dresser une historiographie de l'onomastique algérienne ; c'est dire la difficulté de l'entreprise, eu égard aux présupposés historiques, culturelles et idéologiques qui tressent les démonstrations et soulèvent les argumentaires des uns et des autres, et à toutes les époques. Procéder à un essai de bilan général le plus complet possible, c'est que les équipes de recherche<sup>4</sup> que nous animons essaient de réaliser ; bilan de deux types.

- *Un recueil bibliographique général sur la toponymie et l'anthroponymie de l'Algérie*

- *Une liste nationale des toponymes algériens (avec 23 entrées)*<sup>5</sup>

Si dans la première opération, l'on procède à un inventaire bibliographique le plus complet possible de la recherche, conscient tout de même qu'aucune bibliographie n'est ni exhaustive, ni définitive ; la deuxième est centrée sur un relevé systématique de tous les toponymes algériens, à partir des cartes d'état majors, toutes échelles confondues. Pour la première fois en Algérie, l'on sera en mesure, de manière informatique, d'identifier un nom de lieu (oued, djebel, koudia, ghar, douar, har, Bouziane, Ouled Daho, Sidi Boulannfar, Lalla Mazide, etc.), avec 23 paramètres : nom générique, nom spécifique, zone géographique, numéro de la carte, ancien nom, différentes écritures du nom, position latitude, position longitude, etc.

Le répertoire bibliographique est élaboré dans le but de combler un vide dans la recherche ayant trait aux faits de langue et de dénomination, de manière générale, en Algérie. Conçu comme instrument de travail à la disposition aussi bien des spécialistes que du grand public, il se veut un

---

<sup>3</sup> Merahi, Y., *Prénomination berbère et contraintes administratives en Algérie*, in *Des noms et des noms. Etat civil et anthroponymie en Algérie*, coordonné par Benramdane, Farid, éditions CRASC, 2005

<sup>4</sup> PNR « Toponymie algérienne : bilan et perspectives », Oran, CRASC.

PNR « Dénomination et représentations mentales onomastiques (toponymiques et anthroponymiques) en Algérie », Oran, CRASC.

<sup>5</sup> *Toponymie et anthroponymie de l'Algérie. Recueil bibliographique général*, coordonné par Benramdane, Farid, et Atoui, Brahim, éditions CRASC, 2005.

instrument de travail bibliographique, supportant et puisant des études aussi bien linguistiques que non linguistiques d'une onomastique locale, dans la diversité de ses couches historiques, linguistiques et dans la pluralité de ses parcours identitaires. Cependant, il offre une palette de références aussi large que possible, englobant aussi bien des travaux à caractère théorique que des études onomastiques circonscrites à des espaces aussi précis que lointains, mais partageant le même type de problématique : maghrébines (Maroc, Tunisie, Mauritanie), arabes annexant, notamment, la période médiévale contenue dans les descriptions des auteurs et chroniqueurs arabes (et berbères), avec, en parallèle, les études hispanistes sur l'Andalousie musulmane, et, enfin, françaises, celles entre autres, ayant trait aussi bien à la période coloniale que celles inhérentes aux usages de la patronymie et des prénoms dans la communauté maghrébine actuelle en France. Les références bibliographiques remontent également plus loin, dans les sources de l'antiquité nord-africaine.

Les études sur le nom propre (noms de lieux, de tribus ou de personnes) en Algérie et/ou au Maghreb se fondent de manière plus ou moins explicite sur des choix qu'il convient préalablement d'examiner. On peut considérer en simplifiant à l'extrême que trois cadres d'interrogation épistémologiques dominent la recherche onomastique en Algérie : 1/ la linguistique, 2/ l'histoire, 3/ la géographie.

### **Les études onomastiques : entre norme et usage**

Les études linguistiques se taillent la part du lion. Deux grandes conceptions se partagent ce champ de la recherche en onomastique algérienne et même maghrébine. La première<sup>6</sup>, que nous évoquerons à titre préliminaire, privilégiant le caractère traditionnel, est celle d'une étude des noms propres à partir d'une survalorisation de l'écrit, partant elle - même des usages issus des prescriptions à caractère religieux. Il existe dans la sphère arabo - musulmane toute une littérature sur l'approche lexicographique et théologique sur les noms propres, notamment les noms de personnes ou anthroponymes (Benachour, Gimaret, Sublet, Schimmel...). La seconde se rapporte aux études berbères (Basset, Chaker, Haddadou, Galand, Cheriguen...). Les travaux de ces derniers sont marqués par l'influence de la linguistique contemporaine, travaillant sur une réalité linguistique fondamentalement orale. Si, dans le premier cas, il y est privilégié, de manière générale, l'étude d'une pratique exclusive de la dénomination, celle de la norme et

---

<sup>6</sup> Quelques passages de cette partie sont extraits de l'introduction de l'ouvrage que nous avons coordonné avec Atoui, Brahim, *Toponymie et anthroponymie de l'Algérie...*

de la prescription écrite, seul mode d'expression onomastique admis et/ou privilégié, tout ce qui relève des pratiques authentiquement orales de la langue, toute différenciation entre les usages est peu ou pas du tout étudiée, par sous-valorisation ou par hiérarchisation des priorités, seuls comptent, en dernier ressort, les noms à connotation religieuse et mystique. Dans le deuxième cas, on s'intéresse davantage à une souche linguistique (le libyco - berbère), ses évolutions phonétophonologiques, ses variantes dialectologiques, ses domaines sémantiques, etc.

Les études historiques sur l'onomastique locale sont marquées par les travaux de Fatima – Zohra Guechi sur l'anthroponymie durant la période ottomane, études circonscrites à la ville de Constantine, Yasmina Zemouli à l'Etat civil (loi de 1882) et Sadek Benkada pour l'ouest algérien.

Les études géographiques font surtout l'objet des travaux de Brahim Atoui, auteur de « Espace et toponymie en Algérie » (1998). Les questions de gestion et de normalisation de la toponymie algérienne, les travaux et les recommandations de la commission permanente chargée des noms géographiques, les systèmes de translittération locaux et régionaux, les dispositifs institutionnels d'inventaire et de gestion administrative de la toponymie constituent la grande partie de ses travaux.

Mais les travaux systématiques en toponymie algérienne restent ceux de Pellegrin. *Les noms de lieux d'Algérie et de Tunisie* (1949). Il a fallu une quarantaine d'années pour voir la parution d'autres études systématiques : *Toponymie algérienne des lieux habités (les noms composés)* (1993) de Foudil Cheriguen, *Espace et toponymie en Algérie* (1999) de Brahim Atoui. A la même période, des thèses de Magister et de Doctorat (Benramdane, Boussahel, Toudji, Dadoua, Djebbes, Zemouli) et même des mémoires de fin de licence commencent à être soutenus dans les universités algériennes (Mostaganem, Tlemcen, Alger, Constantine, Tizi Ouzou, Béjaïa) et, à un degré moindre, à l'INALCO de Paris (Ahmed Zaid Chertouk, Ait Said). Des équipes de recherche dans le cadre de projets d'établissements ou PNR (Programme national de recherche) agréées et/ou domiciliées surtout au CRASC et à l'Université Mentouri de Constantine ont permis de regrouper de manière périodique, dans le cadre de séminaires et de journées d'études, les premiers noyaux de chercheurs algériens en toponymie et en anthroponymie.

Les cadres d'intervention épistémologique de ces recherches sont aussi diverses qu'intéressantes: linguistique (Yermeche, Ahmed Zaïd, Khammouche, Tidjet, Boussahel, Benramdane, Sini, Taleb Ibrahim),

géographique (Atoui, Margouma), historique (Guechi, Zemouli, Benkada), anthropologique (Djebbes, Dadoua), dialectologique (Mahmoudi, Saïdi)... Les travaux sont menés de front sur les trois couches linguistiques dominantes de l'onomastique locale: berbère, arabe, française. Les langues de travail sont le français et l'arabe. Les travaux sur les documents et archives espagnols menés par l'hispaniste algérien Mohamed Mouek sur la période médiévale ouvrent des perspectives nouvelles et un éclairage inédit sur les pratiques nominatives et dénominatives du Maghreb et de l'Andalousie. Pour le Maroc, il faut relever le livre d'Emile Laoust *Contribution à une Étude de la toponymie du Haut Atlas* (1942) ; pour la Tunisie, *Les noms de lieux de Tunisie. Racines vivantes de l'identité* (1985) de Evelyne Bendjaffar.

A partir de la moitié des années 1990, *Insaniyat*, la revue du CRASC commence à publier des articles sur la toponymie et l'anthroponymie algérienne (Benramdane, Yermèche, Taleb Ibrahim).

Au delà des implications linguistiques, culturelles que sous-tendent les différents repositionnements historiques, géopolitiques et géolinguistiques cristallisés dans la nomination et la dénomination : des espaces et leurs représentations, des populations et leurs mythes, des territoires et leurs enjeux, des personnes et leurs filiations, mais aussi des noms des ancêtres-éponymes, des lieux sacrés et symboliques (noms composés avec mqam, redjem, koubba, etc.) et de leurs significations ; c'est établir, en même temps, dans une société à tradition orale, la place et le fonctionnement de ce type de verbalisation identitaire, les permanences qui structurent la société et assure sa pérennité. Interroger les processus dénominatifs, c'est réfléchir également sur les systèmes de parenté, les verbalisations des configurations territoriales, l'aménagement du territoire, le découpage administratif, sa consistance territoriale et ses investissements symboliques, l'état civil, etc.

### **Intérêt scientifique et institutionnel**

Les études onomastiques, de manière générale, commencent, depuis le début des années 1990, à prendre de l'ampleur, à susciter de plus en plus d'intérêt et à faire l'objet de financements publics et de soutiens institutionnels (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Ministère de l'intérieur et des collectivités collectives, HCA (Haut Commissariat à l'Amazighité), CNIG (Comité national à l'information géographique), INCT (Institut national de la cartographie et de la télédétection), CNRPAH (Centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques et CRASC (Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle).

Les études sur l'onomastique berbère, faisant l'objet de nombreux travaux, commencent à être rejoints progressivement par les études sur l'arabe maghrébin, secteur jusque là sous – représenté. Des chercheurs de différents horizons disciplinaires commencent à élever leurs voix et rendre plus visibles, par la qualité de leurs travaux, son importance patrimonial et socio - fonctionnel, stratégique et vitale, pour valoriser son statut dans sa dimension inter / culturelle, artistique, sociale et communicative la plus féconde (Miliani, Benrabah, Dellai, Elimam, Bourayou, Aceval...) <sup>7</sup>.

Cependant, l'intérêt du domaine onomastique, proprement dit, toponymique et ethnonymique surtout, émergent, de manière singulière dès les débuts de la colonisation, et cela, pour des raisons évidentes de stratégie militaire.

Les études onomastiques post-coloniales vont se déployer de manière conséquente dès les années 1980 avec *Onomastique berbère ancienne (antiquité / moyen âge) rupture ou continuité* (1981) de Salem Chaker, *Histoire et toponymie: conquêtes et pouvoir* (1983) de Dalila Morsly. D'autres études sous forme d'articles sont parues dans la revue spécialisée *Onomastica*, remplacée ensuite par la *Revue Internationale d'Onomastique (RIO)*, elle-même remplacée par la nouvelle *Revue d'Onomastique* (Morlet, 1992). D'autres matériaux bibliographiques sont signalés dans *Libyca* (1978-79) du CRAPE (Alger), *Onomastica* (Revue internationale d'onomastique) (1953-1960), et bien que très limités pour le Maghreb dans *les Etudes onomastique en France (1938-1970)*. A des dates plus reculées, il faut ajouter les articles parus dans *Revue africaine*, *Hesperis*, *IBLA*, *Bulletin des liaisons sabariennes*, *Antiquités africaines*, les travaux de la société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran, d'Alger et de Constantine, *Chronique des études berbères* publiée dans *l'Annuaire de l'Afrique du Nord*, de 1965 à 1991 (Galand, Chaker).

De manière générale, il est constaté dans les recherches onomastiques algériennes, une approche beaucoup plus sélective : il semble que la recherche toponymique et anthroponymique actuelle pêche moins par la qualité de ses analyses que par la quantité des matériaux convoqués. Aussi paradoxal soit-il, la toponymie et l'anthroponymie sont pourtant des domaines qui ne peuvent faire l'économie du maximum de matériaux. Il n'est pas exagéré de dire que l'on est dans un domaine, -l'onomastique-, une société, à tradition orale, où la quantité est en mesure de valider la diversité des hypothèses formulées.

---

<sup>7</sup> Miliani, Hadj, Directeur de publication. Voir *Turath (1-5) - Cahiers du patrimoine*, éditions CRASC.

Ceci pour dire que la grande masse des formations toponymiques, ethnonymiques et mêmes anthroponymiques est contenue dans les cartes dites d'état major. Ces cartes sont d'un intérêt onomastique indéniable : elles nous donnent, tout au moins, de précieuses indications sur les tendances dominantes de la toponymie et l'ethnonymie au XIX<sup>e</sup> siècle. Cet état des lieux cristallisé dans les cartes révèle-t-il, peut-être, une inscription déjà stabilisée de la toponymie locale? Encore, faut-il commencer à décrire, analyser, décortiquer cette mise en carte coloniale de l'espace et de la filiation traditionnels, ses entreprises de neutralisation et d'infra-dénomination des paradigmes de fondation de la société algérienne (Benramdane, Atoui). Publiées par la section géographique de l'armée française, puis par l'Institut Géographique National (France), une bonne partie de ces cartes est réactualisée par l'Institut National de Cartographie et de Télédétection (Algérie), après l'indépendance.

Pour l'anthroponymie, les documents de l'état civil, avant et après 1882, année de promulgation de la loi sur l'état civil, recèlent deux documents d'une portée incontournable pour la compréhension des conditions historiques de la naissance de cette catégorie moderne de la rationalité onomastique qu'est le patronyme: les registres – matrices et les arbres généalogiques. Y figurent aussi bien les Algériens que les Français, mais également tout ce qui a trait à la communauté juive locale.

L'entreprise de restructuration du patrimoine onomastique algérien durant la colonisation est abordée dans très peu d'études, avec des traitements différents, selon l'engagement de leurs auteurs. Nous citerons *La toponymie française de l'Algérie et de l'Afrique du Nord* (1939) de Caroyal, *Liste des communes d'Algérie de Quemeneur* (1963), les écrits de Lacheraf, Cheriguen, Benramdane, Atoui, Yermèche, Zemouli. Pour les problèmes techniques de transcription/translittération des toponymes et de la normalisation de leur écriture, il faut se référer aux écrits de Mangelst dans *Onomastica* (1948), Atoui (1998-2005). Les altérations sémantiques dus aux dysfonctionnements morphologiques et graphiques sont décrits de manière systématique dans les travaux de Yermèche (pour les patronymes transcrits en français) et Djebbes (pour les prénoms transcrits en arabe).

En ce qui concerne les travaux en langue arabe, il faut relever le nombre très réduit des études sur l'onomastique algérienne et/ou maghrébine, de manière générale. L'anthroponymie, et en particulier, les prénoms dominant; la toponymie est presque inexistante. Ce sont les années 2000 qui vont voir apparaître les premiers travaux systématiques sur l'onomastique algérienne en langue arabe: l'anthroponymie durant la période ottomane (Guechi), les prénoms de Tlemcen et Tlilat (Dadoua),

Les prénoms constantinois (1900-2000) (Djebbes), l'état civil de 1882 (Zemouli)...

### **Onomastique : usage et usure**

Une première approche de l'état de la toponymie et de l'anthroponymie en Algérie, que ce soit par de simples citoyens ou par des spécialistes toutes disciplines confondues, fait ressortir les caractéristiques suivantes :

#### ***Sur le plan administratif***

- Absence d'une nomenclature nationale des toponymes et des anthroponymes.

- Existence ou pratique (officielle ou officieuse) de deux ou plusieurs dénominations pour le même lieu (*Wabran, Wibran, Hoggar, Abagar, Relizane, Ghbilizane, Ighil Izane*, etc.).

- Existence d'une même dénomination pour plusieurs lieux : *Sidi Abdallah, Mohammedia, Sidi Moussa*.

- Anarchie dans la débaptisation / rebaptisation de l'environnement toponymique algérien ;

- Absence d'une démarche nationale et raisonnée dans l'attribution de noms, en fonction de l'importance du site, exemple (*Ben M'Hidi* attribué à une rue secondaire de n'importe quel village ou édifice).

- Déficit en matière de dénominations officielles faisant référence à des figures algériennes d'envergure universelle ; c'est le cas de *Tacfarinas, Saint Augustin*...

- Absence d'une vigilance des pouvoirs publics dans la finalisation de construction de nouveaux édifices et surtout de nouvelles cités d'habitation qui consiste à considérer la dénomination comme un fait mineur, voire insignifiant. Le résultat est visible : l'ancrage dans les pratiques verbales quotidiennes de dénominations « bizarres » qu'il est difficile maintenant de changer : *Cité des Allemands, Lechner, USTO, des Italiens*, etc.

#### ***Sur le plan technique***

- Une anarchie totale dans la transcription graphique française ou francisée des noms algériens (*Zighout* est transcrit de 8 manières différentes sur des documents et sites officiels) ;

- Un dysfonctionnement institutionnel : une perte de temps et de gain dans les opérations d'identification, manuel ou par informatique, pour les services publics : impôts, cadastre, banques, état civil, police, notaire, etc. ;

- Un préjudice moral et psychologique individuel et collectif (familial) due à la non-uniformisation graphique de la filiation, d'où le recours aux jugements tribunaux.

Le diagnostic, à l'échelle de l'individu comme de la société, est, en la matière, accablant. Plus grave encore, de manière consciente ou inconsciente, l'état actuel des faits perpétue le vaste processus de déstructuration de l'identité onomastique (nom propre), mise en place par le colonialisme français, avec deux paradigmes de refondation de la personnalité algérienne : le Sénatus- Consul et la Loi de constitution de l'Etat civil<sup>8</sup>.

Dès 1996, les pouvoirs publics créent des dispositifs ayant trait à la dénomination. Malheureusement, seule la toponymie y figure dans le nouveau paysage institutionnel : décret n° 96-405 du 19 novembre 1996 portant création du Conseil national de l'information géographique (CNIG), arrêté ministériel n°/98/MDN/M/A2 du 6 octobre 1998 portant création de la commission permanente spécialisée de toponymie du Conseil National de l'information Géographique.

Les missions de la commission permanente spécialisée de toponymie sont définies comme suit : « Article 3 : la Commission Nationale de toponymie est chargée : - de conseiller le gouvernement sur toute question relative à la toponymie ; - de soumettre au gouvernement un programme de normalisation nationale et d'arrêter la politique toponymique du pays, - d'établir les normes et les critères à respecter dans la dénomination des lieux ; - de procéder à l'inventaire et à la conservation des noms de lieux, - d'établir et de normaliser la terminologie géographique, - d'arrêter un système de translittération des caractères arabes aux caractères latins, - de diffuser la nomenclature géographique officielle du pays, - d'encourager les recherches relatives aux noms de lieux, - d'établir des relations avec les organismes et instances étrangères concernés par la normalisation des noms géographiques notamment le Groupe des Experts des Nations Unies chargé de la normalisation des noms géographiques ».

De prime abord, l'on ne tardera pas à saisir, très vite, les limites objectives et opérationnelles de la démarche institutionnelle inhérente à la gestion de la toponymie algérienne. La CPST a été créée et ses missions définies, de manière uniforme, par rapport aux commissions spécialisées du CNIG, c'est-à-dire amené à se prononcer et à « procéder à l'évaluation », « émettre des avis et recommandations ».

---

<sup>8</sup> Lire *Des noms et des noms. Anthroponymie et état civil en Algérie*, coordonné par Farid Benramdane, Oran, éditions CRASC, 2005.

Or, la mission de gestion de la toponymie n'est assurée par aucune structure ou organisme en Algérie, publique ou privé, qu'il soit distinct et autonome ou rattaché à une autorité déterminée (comme c'est le cas de la Cartographie, la télédétection, les techniques spatiales, les risques majeurs, etc.), ni même à des particuliers (associations, sociétés savantes). Finalement, La CPST est une instance d'expertise et non une structure de gestion.

### Références Bibliographiques

Cheriguen, F., *Toponymie des lieux habités*, Alger, éditions Dar El Ijtihad, 1994, p.7.

Lacheraf, M., *Des noms et des lieux, mémoire d'une Algérie oubliée*, Alger, Ed. Casbah, 1998, p.156.

Merahi, Y., *Prénomination berbère et contraintes administratives en Algérie*, in *Des noms et des noms. Etat civil et anthroponymie en Algérie*, Coordonné par Benramdane, Farid, éditions CRASC, 2005.

*Turath (1-5) Cahiers du patrimoine*, Directeur de publication, Miliani, Hadj, éditions CRASC.

*Toponymie et anthroponymie de l'Algérie. Recueil bibliographique général*. Coordonné par Benramdane, Farid, et Atoui, Brahim, éditions CRASC, 2005.

*Des noms et des noms. Anthroponymie et état civil en Algérie*, coordonné par Benramdane, Farid, Oran, éditions CRASC, 2005.